



# Aon Juri Contrôles

## Bulletin d'adhésion pour un Contrat Individuel

Nous vous remercions de bien vouloir compléter et signer le présent bulletin d'adhésion accompagné d'un extrait KBIS et les retourner à Aon Professions par email : **expert-comptable@aon.fr** ou par fax : **04.95.06.15.42**

A réception de ce document dûment complété et signé, vous recevrez votre certificat d'adhésion accompagné des conditions générales et de l'appel de cotisation

Raison Sociale : ..... SIREN : .....

Code APE : ..... Forme Juridique du client professionnel : .....

Nom du représentant légal : ..... Date de naissance : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Activité : .....

Nature de l'activité ou du site garanti (un bulletin d'adhésion et une cotisation par site) : ..... Assujettissement à la TVA  Oui  Non

Adresse du siège : .....

Tél : ..... E-mail : .....

Coordonnées de votre expert-comptable habituel : .....

Chiffre d'affaires du dernier exercice connu : ..... € (cf montant mentionné sur votre bilan)

### Je certifie :

- 1) Etre assuré au titre de l'activité professionnelle garantie par un contrat d'assurance de responsabilité civile en cours de validité.
- 2) NE PAS EXERCER l'activité suivante : promotion immobilière d'autres bâtiments ; promotion immobilière de bureaux ; promotion immobilière de logements ; construction de maisons individuelles ; construction d'autres ouvrages de génie civil ; activités des marchands de biens immobiliers ; lotisseur.
- 3) Avoir pris connaissance qu'en cas d'appartenance à un groupe, chacune des entités juridiques doit souscrire un contrat individuel.
- 4) Déclarer ne pas avoir connaissance, à la date de la proposition, de faits ou situations sources de litiges susceptibles de mettre en jeu les garanties souscrites et ne pas avoir eu de contrat de protection juridique résilié par un assureur dans les dernières 3 années.
- 5) M'engager à ne faire aucune déclaration inexacte au titre de mon contrat JURI CONTRÔLES y compris sur les caractéristiques du risque déclaré au présent bulletin. À défaut, je serai entièrement déchu de tout droit à garantie pour le litige considéré.
- 6) Déclarer avoir pris connaissance de la notice d'information précontractuelle Aon JURI CONTRÔLES NP consultable sur : [www.aon.fr/expert-comptable](http://www.aon.fr/expert-comptable)

Et j'adhère au contrat de protection juridique pour la période qui produit effet au plus tôt au lendemain de la réception du présent bulletin par Aon France.

■ Juri Contrôles OPTION 1	■ Juri Contrôles OPTION 2	■ Juri Contrôles OPTION 3
Plafond global de prise en charge : <b>22.000 € HT*</b> Dont 3.500 € HT pour la garantie fiscale* 1.500 € HT pour le contrôle 2.000 € HT pour le redressement 600 € pour la garantie sociale*	Plafond global de prise en charge : <b>22.000 € HT*</b> Dont 8.000 € HT pour la garantie fiscale* 3.000 € HT pour le contrôle 5.000 € HT pour le redressement 800 € pour la garantie sociale*	Plafond global de prise en charge : <b>22.000 € HT*</b> Dont 16.000 € HT pour la garantie fiscale* 6.000 € HT pour le contrôle 10.000 € HT pour le redressement 1.000 € pour la garantie sociale*
De 0 à 10.000.000 € de CA** 0,00024 X ..... CA = ..... € TTC***	De 0 à 10.000.000 € de CA** 0,00034 X ..... CA = ..... € TTC***	De 0 à 10.000.000 € de CA** 0,00061 X ..... CA = ..... € TTC***
Prime plancher : 229 € TTC/an	Prime plancher : 400 € TTC/an	Prime plancher : 680 € TTC/an

### Tarifs annuels TTC (le tarif est proratisé en fonction de votre période de garantie pour 2017)

\*dans les conditions de la notice d'information précontractuelle Aon JURI CONTRÔLES NP jointe au présent bulletin d'adhésion  
\*\* au-delà : étude au cas par cas - \*\*\*comprend un taux de taxes de 13,4 % + frais de gestion.

Fait à : ..... le : ..... / ..... / .....

**Prise d'effet et durée de votre garantie** : votre contrat prend effet, sous réserve du paiement effectif de votre cotisation, à la date et pour la période mentionnée ci-dessus. L'échéance principale du contrat est au 1<sup>er</sup> janvier et le montant de la cotisation est proratisé en première année. Au terme de la première période de garantie, votre contrat se renouvelle automatiquement d'année en année sauf résiliation par vous ou par nous dans les cas définis aux conditions générales, par lettre recommandée avec avis de réception au plus tard 2 mois avant la date d'échéance.  
Votre garantie cesse tous ses effets en cas de résiliation de votre contrat et dans tous les cas prévus par le code des assurances.

JURI CONTRÔLES est souscrit auprès de Juridica  
1 Place Victorien Sardou - 78160 Marly-le-Roi

Signature de l'adhérent  
et cachet commercial

### Aon France

Siège social | 31-35 rue de la Fédération | 75717 Paris Cedex 15 | aon.fr  
N° ORIAS 07 001 560 | SAS au capital de 46 027 140 euros | 414 572 248 RCS Paris | N° de TVA intracommunautaire : FR 22 414 572 248  
GARANTIE FINANCIÈRE ET ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE CONFORMES AUX ARTICLES L512-7 ET L512-6 DU CODE DES ASSURANCES